



AGENT(E)S À LA PATROUILLE

(Postes temporaires avec permanence éventuelle)

Vous souhaitez faire carrière dans un Service de police de niveau 2? Le Service de police de Châteauguay est actuellement à la recherche d'agentes ou d'agents à la patrouille.

Avec son vaste territoire et sa population de 49 953 citoyens, la Ville de Châteauguay est une des villes les plus peuplées de la rive sud de Montréal. En plus de couvrir ce territoire, le Service de police de Châteauguay dessert également les municipalités de Beauharnois, Léry et Saint-Isidore.

Exigences d'embauche

- Être citoyen canadien;
- Avoir réussi la formation policière de base à l'École nationale de police du Québec (ÉNPQ) **au 31 mars 2023**;
- Détenir un permis de conduire de classe 4A;
- Ne pas avoir été reconnu coupable d'un acte ou d'une omission que le Code criminel décrit comme une infraction;
- Avoir une très bonne connaissance de la langue française (écrite et orale) et avoir une connaissance suffisante de la langue anglaise;
- Être de bonnes mœurs (soit, selon l'ÉNPQ, d'être honnête, intègre, de respecter les lois et d'avoir de bonnes fréquentations).

Cet emploi vous intéresse? Faites-nous parvenir votre lettre de présentation, curriculum vitae (*vous devez vous assurer d'inscrire l'ensemble de vos emplois, et ce, même s'ils ne sont pas reliés directement au travail policier*) ainsi que votre diplôme de l'ÉNPQ (si obtenu) **avant le 26 mars 2023** sur le site Web de la Ville de Châteauguay :

<https://ville.chateauguay.qc.ca/carriere/faire-carriere-ville/postuler/>

Nous offrons un salaire horaire débutant à 29,08\$ ainsi qu'une gamme complète d'avantages sociaux établis en conformité avec la convention collective en vigueur.

Pour plus d'information en lien avec le processus d'embauche, visitez la section Service de police du site web de la ville au :

<https://ville.chateauguay.qc.ca/service-de-police/emplois/policiers/>

Seules les candidatures retenues pour une entrevue feront l'objet d'un suivi.

La Ville de Châteauguay souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi – au sens de l'article 86 de la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec – pour les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées.